

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 15 Octobre 2015

L' an 2015 et le 15 Octobre à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du conseil municipal à la médiathèque sous la présidence de
CONAN Marylène Maire

Présents : Mme CONAN Marylène, Maire, M. LE CADRE Jean, Mme LE MOAL Agnès, M. GIQUELLO Stéphane, Mme CARTRON Martine, M. BROHAN Christophe, Mme LE DÛ Brigitte, M. CAREMIAUX Marc, M. MERCIER Jean-Jacques, Mme JONCHERET Catherine, M. SALAÛN Jean-Pierre, M. LEDAN David, Mme COURANT Emilie, M. LINO François, Mme PAULAY Gaëlle, M. SAMSON Ludovic, M. LUHERNE Xavier, M. CADETE Francisco (*arrivé à la délibération 2015/56*), Mme FLIPEAUX Denise Maryse, Mme HILBERT Christine, Mme CLEMENT Christine

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme NACOULMA Marie à Mme LE DÛ Brigitte, Mme PONDARD Morgane à Mme CARTRON Martine

Absent (jusqu'à la délibération 2015/55) : Mr Francisco CADETE

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 23
- Présents : 20 (jusqu'à la délibération 2015/55) et 21 (à partir de la délibération 2015/56)

Date de la convocation : 09/10/2015

Date d'affichage : 09/10/2015

A été nommé secrétaire : M. LUHERNE Xavier

I/Objet des délibérations

SOMMAIRE

- 1/ Demande de subvention auprès du Département du Morbihan au titre des amendes de police - programme 2016
- 2/ Salon du Livre de Theix : participation
- 3/ Agent Chargé d'une Fonction d'Inspection santé-sécurité au Travail (ACFI)
- 4/ Cimetière : extension du columbarium
- 5/ Complexe sportif du Guernehué : pose d'ancrages au sol dans la salle
- 6/ S.I.A.E.P de la presqu'île de Rhuys : rapports (exercice 2014) sur le prix et la qualité des services : eau potable, assainissement collectif, assainissement non collectif
- 7/ Morbihan énergies : rapport d'activités 2014
- 8/ Syndicat intercommunal d'aménagement du Golfe du Morbihan / parc naturel régional du Golfe du Morbihan : rapport d'activité 2014

Approbation du compte-rendu de la séance du 10 septembre 2015 :

Après demande de modification de l'intitulé du document, il est retenu la dénomination de "compte-rendu".

Le compte-rendu de la séance du 10 septembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

1/ réf : 2015/051 : Demande de subvention auprès du Département du Morbihan au titre des amendes de police - programme 2016

Monsieur Le Cadre expose que, conformément aux dispositions de l'article R 2334-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil Départemental arrête chaque année la liste des communes du département bénéficiaires du produit des amendes de police relatives à la circulation routière. Cette somme est à répartir entre les communes de moins de 10 000 habitants pour financer des opérations améliorant les transports en commun ou la circulation routière.

Le Département accordera pour 2016 une priorité aux projets d'aménagement concernant des arrêts de cars (et bus) incluant notamment leur mise en accessibilité.

Dans le cadre des AD'AP Transports (mise aux normes d'accessibilité des transports), des travaux sont nécessaires pour la mise aux normes des arrêts de cars situés Rue René Cassin.

En effet, le contrôle d'accessibilité de ces arrêts, dits prioritaires en raison de leur implantation en centre bourg, a révélé notamment les non conformités suivantes :

- Arrêt en encoche (déport du car hors circulation)
- Absence de bande podotactile
- Zébra trop court
- Revêtement sablé du sol côté sud
- Vitrophanie absente.

L'ensemble des travaux préconisés pour la mise en conformité est estimé à 12 420 € HT dont 560 € HT de frais de vitrophanie à charge de Vannes agglo.

En complément de ces travaux concernant les arrêts de cars, il convient de mettre également aux normes le cheminement doux conduisant aux arrêts, en provenance du giratoire du Ténéio, le long de la rue René Cassin. Ce secteur, pour partie déjà urbanisé, avec également de nouveaux projets d'urbanisation, doit pouvoir accéder aux arrêts de cars dans les meilleures conditions de sécurité et d'accessibilité. Pour cela, des travaux d'aménagement, notamment de revêtement conforme aux normes d'accessibilité sont nécessaires. Ils sont estimés à 12 000 €.

Il est proposé au conseil municipal de :

- * **Programmer les travaux ci-dessus ;**
- * **Solliciter l'attribution d'une subvention du Département au titre des amendes de police ;**
- * **Confier à Madame le Maire, ou son représentant, le soin de solliciter toutes autres subventions susceptibles d'être allouées pour cette opération ;**
- * **Autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à accomplir toutes formalités et signer tous documents concernant ce dossier.**

A la question concernant l'obligation de réaliser ces travaux, il est répondu qu'ils sont obligatoires au titre du respect de la réglementation sur l'accessibilité.

Les précisions suivantes sont apportées :

- *Il s'agit d'une demande de subvention que la collectivité n'est pas sûre d'obtenir,*
- *La particularité de l'arrêt de car en encoche Rue René Cassin s'explique par l'utilisation de cet arrêt :*
 - o *nombre important de scolaires pour un même car (temps de montée un peu long)*

- o *départ de cars non scolaires restant en attente des voyageurs*
- *A Coët-Ruel, il existe un arrêt un peu similaire mais avec un décroché moins important. Il sera peut-être nécessaire de modifier le décroché de l'arrêt de la rue René Cassin de la même façon afin d'en adoucir l'entrée. D'ailleurs, l'arrêt de car de Coët-Ruel a été cité en exemple par le Conseil départemental lors d'une réunion sur la sécurité routière.*

Après en avoir délibéré :

-ADOPTE A L'UNANIMITE-

A l'unanimité (pour : 22 contre : 0 abstentions : 0)

2/ réf : 2015/052 : Salon du Livre de Theix : participation

Madame LE Dû expose que le service culturel de la commune de THEIX organise le 17 janvier 2016 un salon du livre, en partenariat avec la commune de NOYALO et a sollicité la commune de SULNIAC pour y participer également.

Compte tenu du regret de l'école Jules Verne de ne pas pouvoir participer au salon du livre de Vannes, il semble intéressant de pouvoir proposer aux écoles de participer à celui de Theix.

Le budget prévisionnel maximum de cette manifestation culturelle est estimé à 17 174 €. Les participations de chaque commune sont estimées comme suit :

- Theix : 10 774 €
- Noyal : 1 019 €
- Sulniac : 5 381 € (dont 1 250 € pour l'intervention dans les écoles)

Le conseil régional de Bretagne et la SOFIA (Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Ecrit) sont susceptibles de subventionner ce projet.

Ce budget prévisionnel comprend les coûts de fonctionnement, les interventions pour les animations dans les écoles (pour Sulniac : 13 classes sont concernées), ainsi qu'un chèque-livre de 8 € pour chaque élève de primaire, à utiliser lors de ce salon.

Considérant que chaque auteur ou maison d'édition prend à sa charge 1 € par chèque-livre,

Considérant que ne seront facturés à la collectivité que les chèques-livres réellement utilisés, au tarif de 7 € chacun,

Considérant l'intérêt pour les écoles de participer à ce salon et de bénéficier des animations organisées dans le cadre du salon,

Le Conseil municipal est invité à :

- **Décider d'accepter la participation de la commune de Sulniac au salon du Livre de Theix aux conditions ci-dessus ;**
- **Décider de régler à la commune de Theix, sur sa demande, la quote-part des frais revenant à la commune de Sulniac ;**
- **Donner tous pouvoirs à Madame le Maire, ou son représentant, pour accomplir toutes formalités et signer tous documents concernant ce dossier.**

Quelques précisions sont apportées :

- La subvention SOFIA serait accordée, mais montant inconnu pour l'instant
- Pour son premier salon du livre, Theix avait eu 50 % de participation des enfants, donc une facturation de chèques livres inférieure à la prévision. Le salon étant organisé le dimanche, il s'agit d'une démarche familiale. Il ne correspond d'ailleurs pas tout à fait à la demande des écoles, puisqu'elles auraient souhaité participer au salon du livre de Vannes où les écoles vont au salon sur le temps de classe, mais il s'agit d'un salon organisé par la ville de Vannes. Une réflexion est en cours à Vannes aggro afin que celui-ci devienne communautaire. Avantages : pour toutes les communes et sur le temps scolaire. Difficulté: taille de la communauté ; pourrait être décentralisé par secteur.

A la question sur le calcul des participations, il est indiqué qu'elles sont fonction du nombre d'enfants.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

-ADOPTE A L'UNANIMITE-

A l'unanimité (pour : 22 contre : 0 abstentions : 0)

3/ réf : 2015/053 : Agent Chargé d'une Fonction d'Inspection santé-sécurité au Travail (ACFI)-convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan

Madame Le Maire expose qu'il est obligatoire pour les collectivités de désigner un agent chargé des fonctions d'inspection en santé-sécurité au travail (ACFI). Cette désignation est distincte de l'action en interne des assistants de prévention (ancien ACOMO). La mission d'ACFI porte sur le contrôle des conditions d'application des règles d'hygiène et de sécurité au travail.

Le Centre de Gestion du Morbihan (CDG 56) propose aux communes de conventionner pour lui confier cette mission, pour la durée du mandat.

La nature de la mission est :

1. De contrôler les conditions d'application des règles définies en matière de santé et de sécurité au travail ;
2. De proposer à l'autorité territoriale :
 - toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail, et la prévention des risques professionnels,
 - en cas d'urgence, les mesures immédiates qu'il juge nécessaires ;
3. D'assister, avec voix consultative, aux réunions du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), avec la possibilité d'être entendu par les membres de ce comité ;
4. De donner un avis sur les règlements et consignes (ou tout autre document) que l'autorité envisage d'adopter en matière de santé et de sécurité au travail ;
5. D'intervenir, conformément à l'article 5-2 du décret du 10 juin 1985 modifié dans le cadre de la résolution de situations de désaccord (retrait en cas de danger grave et imminent ...).

La commune participera aux frais d'intervention du CDG 56, à concurrence du service effectivement fait, selon les tarifs fixés par le conseil d'administration du CDG 56 (63 € de l'heure au 01/01/2015). Ces tarifs incluent les frais d'intervention, de déplacement et de secrétariat.

Il est proposé au Conseil municipal de :

- **Conventionner avec le Centre de Gestion 56 afin de lui confier le soin d'assurer la fonction d'Inspection en matière d'hygiène et de sécurité au travail ;**
- **Autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à accomplir toute formalité et signer tout document concernant ce dossier, notamment ladite convention.**

A la question concernant le CHSCT, il est indiqué que pour les communes de moins de 50 agents, le CHSCT est placé auprès du Centre de Gestion pour l'ensemble de ces communes. Les élections de délégués ont lieu dans l'ensemble des communes concernées. Pour les communes de plus de 50 agents, le CHSCT est au sein de chaque commune et les élections ont lieu au niveau de la commune.

A la question sur le rôle de l'ACFI dans le cadre des missions de coordination sécurité, il est répondu que les missions de SPS (sécurité protection de la santé) concernent les chantiers de travaux où au moins 2 entreprises interviennent en même temps. Dans ce cas, une mission est confiée à un bureau d'études spécialisé. La mission de l'ACFI concerne le personnel communal.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

-ADOPTE A L'UNANIMITE-

A l'unanimité (pour : 22 contre : 0 abstentions : 0)

4/ réf : 2015/054 : Cimetière : extension du columbarium

Monsieur Jean LE CADRE expose que la commune propose, au cimetière du bourg de Sulniac, différentes possibilités de sépulture, à savoir :

- des caveaux 2 places, (16 à ce jour) ;
- des tombes familiales, gérées en concession de 15 ou 30 ans, ou en terrain commun ;
- des cases de columbarium, gérées en concession également ;
- la dispersion des cendres au jardin du souvenir (à titre gratuit).

Un premier module de columbarium, composé de 16 cases a été créé en 1990 et une extension en demi-cercle de 6 modules de 6 cases chacun a été réalisée en 2006, avec le jardin du souvenir au milieu.

A ce jour, seules 8 cases restent disponibles. Ces dernières années 60 % des défunts sont incinérés, alors qu'il y a moins de 10 ans, l'incinération représentait plutôt autour de 20 %.

Il serait possible de procéder à une extension du columbarium existant, en implantant 3 nouveaux modules identiques ou similaires aux existants, soit 18 places. L'estimation des travaux s'élève entre 15 000 et 20 000 € H.T.

Considérant l'évolution de l'incinération et le faible nombre de cases disponibles,

Considérant l'avis favorable de la commission qui s'est rendue sur place le 19 septembre dernier,

Il est proposé au conseil municipal de :

- **Décider de procéder à une extension du columbarium existant dans les conditions ci-dessus ;**
- **Autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à accomplir toute formalité et signer tout document concernant ce dossier.**

A une question sur la durée des concessions au columbarium, il est indiqué qu'il s'agit de la même que pour les tombes, à savoir : 15 ou 30 ans ; et sur le remboursement du coût des travaux par le prix des concessions, il est répondu que non, mais que cela s'avère difficile, voire impossible.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

-ADOPTE A L'UNANIMITE-

A l'unanimité (pour : 22 contre : 0 abstentions : 0)

5/ réf : 2015/055 : Complexe sportif du Guernehué : pose d'ancrages au sol dans la salle

Mesdames FLIPEAUX, présidente de l'association "Gym Acro" et Christine HILBERT, trésorière de l'association "Gym Acro", quittent la salle et ne participent pas au vote.

Monsieur Christophe BROHAN expose que la grande salle du complexe sportif du Guernehué est utilisée par l'association Gym accro qui a besoin, dans le cadre de ses activités, d'agrès ancrés au sol. Il convient de revoir l'ancrage de certains agrès et de prévoir des ancrages complémentaires. Un plan d'installation, tenant compte des consignes de sécurité, a été élaboré, en collaboration avec la société GYMNOVA, l'association Gym Accro et la commune.

Les travaux peuvent être effectués par les services techniques communaux. La fourniture des ancrages et l'installation sont estimées à environ 3 000 € HT.

Considérant l'avis favorable de la commission "sports" du 1er octobre 2015,

Il est proposé au conseil municipal de :

- **Décider la réalisation des travaux ci-dessus ;**
Autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à accomplir toute formalité et signer tout document concernant ce dossier.

Il est fait observer que le ménage dans cette salle n'est pas fait correctement : poussières, toiles d'araignée, notamment en hauteur. Il serait judicieux de prévoir un nettoyage régulier des endroits difficilement accessibles. C'est important que les bâtiments soient bien entretenus, tant en maintenance qu'en ménage.

Il est également précisé qu'un travail de réflexion devra être effectué sur le devenir de cette salle et son fonctionnement, notamment en termes de mutualisation de locaux avec d'autres collectivités.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

-ADOpte A L'UNANIMITE-

A l'unanimité (pour : 20 contre : 0 abstentions : 0)

6/ réf : 2015/056 : S.I.A.E.P de la presqu'île de Rhuys : rapports (exercice 2014) sur le prix et la qualité des services : eau potable, assainissement collectif, assainissement non collectif

Retour de Mesdames FLIPEAUX et HILBERT

Madame Le Maire expose que l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation au président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale d'adresser, chaque année, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Il fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Les trois rapports annuels, concernant l'exercice 2014, sur le prix et la qualité des services :

- de l'eau potable,
- de l'assainissement collectif,
- de l'assainissement non collectif,

ont été transmis, par courriel, préalablement à la réunion, à chaque conseiller municipal.

Une synthèse de ces rapports est présentée en conseil municipal et remise à chaque conseiller municipal.

Madame le Maire précise que, pour l'ensemble des rapports d'activités présentés ce jour, des questions peuvent être remontées, si besoin, aux différents EPCI et les réponses seront retransmises lors d'une prochaine séance.

Principale observation : tarif élevé de la visite de bon fonctionnement avec obligation d'être présent et donc de prendre un congé. Discussion sur le coût et la raison de tels contrôles.

A une question sur le fait que la SAUR soit toujours délégataire, il est expliqué : le transfert de compétences au syndicat, les règles d'affermage et d'appel d'offres. Il est également précisé que, dans le cadre de la loi NOTRe, il est prévu un transfert de compétences aux intercommunalités.

Il est laissé la parole à Mr LEDAN, délégué, qui n'a pas d'observations particulières, hormis la difficulté rencontrée par le syndicat dans le cadre du dossier des emprunts toxiques DEXIA.

- **Le Conseil Municipal prend acte des trois rapports.**

Aucun (pour : 0 contre : 0 abstentions : 0)

7/ réf : 2015/057 : Morbihan énergies : rapport d'activités 2014

Monsieur Christophe BROHAN expose que l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation au président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale d'adresser, chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Il fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Chaque conseiller municipal a été invité à consulter l'intégralité du rapport sur le site internet de Morbihan Energies via un lien communiqué par courriel.

Une synthèse de ce rapport est présentée, en conseil municipal, ainsi que le tableau synthétisant pour la commune le compte rendu de l'exploitant ERDF.

- **Le conseil municipal prend acte du rapport.**

Aucun (pour : 0 contre : 0 abstentions : 0)

8/ réf : 2015/058 : Syndicat intercommunal d'aménagement du Golfe du Morbihan / parc naturel régional du Golfe du Morbihan : rapport d'activité 2014

Monsieur Jean LE CADRE expose que l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation au président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale d'adresser, chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Il fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le rapport a été transmis, par courriel, préalablement à la réunion, à chaque conseiller municipal. Une synthèse est présentée en conseil municipal.

Madame le Maire précise les participations versées au SIAGM en 2013, 2014 et 2015.

Il est laissé la parole à Mr LUHERNE, délégué suppléant, qui n'a pas d'observations particulières.

- **Le conseil municipal prend acte du rapport.**

Aucun (pour : 0 contre : 0 abstentions : 0)

II/DECISIONS du Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal au Maire

1/ Travaux de voirie - marché à bons de commande 2015/2016 : maîtrise d'oeuvre

Le marché à bons de commande pour les travaux de voirie arrivant à terme, il était nécessaire d'en prévoir un nouveau. Une consultation a été effectuée pour la mission de maîtrise d'oeuvre afférente à ce marché d'un montant annuel de travaux minimum de 50 000 € HT et maximum de 85 000 € HT. La durée du marché est de un an, renouvelable une fois.

4 bureaux d'études ont été consultés. 3 ont répondu :

- URBAé de Muzillac : forfait de 4 000 € HT (pour un montant de travaux de 50 000 € HT)
- QUARTA de Plescop : forfait de 5 100 €
- Géo Bretagne Sud de Vannes :
 - o 2 500 € (pour le montant minimum du marché)
 - o 4 250 € (pour le montant maximum du marché).

Vu le résultat de l'analyse des offres,

DECIDE

Le marché de maîtrise d'oeuvre a été attribué à Géo Bretagne Sud.

2/ Travaux de voirie - marché de maîtrise d'oeuvre

Divers travaux de voirie étant à réaliser sur la commune, il convient de confier une mission de maîtrise d'oeuvre à un bureau d'études, ainsi qu'une mission de levés topographiques.

4 bureaux d'études ont été consultés. 3 ont répondu :

	Levés topographique s (€ HT)	Mission de maîtrise d'oeuvre (€ HT)	Total (€ HT)
URBAé de Muzillac	3 0 40	12 012	15 052
QUARTA de Plescop	5 250	7 826	13 076
Géo Bretagne Sud de Vannes	2 700 (2 400 si intervention unique)	7 280	9 980 9 680

Vu le résultat de l'analyse des offres,

DECIDE

Le marché de maîtrise d'oeuvre a été attribué à Géo Bretagne Sud.

Principale remarque : il est relevé que les écarts sont considérables entre les différentes offres.

III/ D.P.U

Madame le Maire, dans le cadre de ses pouvoirs délégués conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du CGCT, rend compte des déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie.

IV/ Informations sur les dossiers en cours

Madame le Maire fait un retour sur l'annulation de la réunion de conseil municipal prévue le 23 septembre dernier et en explique le motif, lié à la modification, par le Conseil départemental, des dates de dépôt des dossiers de demandes de subventions, en raison de l'évolution de ses compétences dans le cadre de la loi NOTRe.

Elle fait également un compte rendu de la présentation aux élus des principales modifications lors d'une réunion au Conseil départemental le 8 octobre dernier, elle informe que les directeurs de services des communes seront invités à une réunion de présentation des nouveaux dispositifs en janvier :

- Baisse des dotations et hausse du RSA
- Perte de la compétence générale
- Modifications des conditions d'attribution de subventions

Les comptes rendus des dernières réunions de commissions sont intégrés au dossier remis aux conseillers municipaux :

- **Vie locale** (par Monsieur GIQUELLO) :
 - Retour sur le forum des associations : le forum deviendrait annuel
 - Retour sur l'accueil des nouveaux arrivants
 - Animations et illuminations de Noël, décorations du Bourg
 - Cérémonie du 11 novembre

- La date prévue pour la prochaine réunion posant problème, un doodle sera mis en place afin de définir une nouvelle date convenant à tous

- Sortie du conseil municipal sur le terrain (par Monsieur LE CADRE) :
 - Les 3 premiers points (cimetière ; Ad'ap transports et cheminement doux rue René Cassin) ont fait l'objet de délibération ce jour
 - Sculpture du Symposium : sera mise en place parking des écoles

A l'occasion de ce compte-rendu, Monsieur LE CADRE fait également un retour sur la réunion de secteur concernant la numérotation à Kermaria et Kerlomen et précise que la prochaine numérotation concernera le village de Coët-Ruel (réunion du secteur le 24 novembre).

- Culture (par Madame LE DÛ) :
 - Bilan des arts s'exposent
 - Cinéma plein air Noël 2015 : prévu le 23 décembre à 18 h00

* Une réunion avec les commerçants pour l'organisation est prévue le 3 novembre

-Symposium

- Manifestations 2015/2016 :

- * Salon du Livre de Theix (objet d'une délibération ce jour)
- * Week-end international des métiers d'art du 1^{er} au 3 avril
- * Concert à Ste Marguerite : il est fait appel aux élus connaissant des artistes qui souhaiteraient participer

- Jeunesse (par Madame LE DÛ) :
 - Bilans 2014/2015 et été 2015
 - * Vacances Toussaint
 - * Projets d'animations
 - * Elections CCE (conseil communal d'enfants)
- Sports (par Monsieur BROHAN) :
 - Travaux ancrages d'agrès au complexe sportif du Guerneuë (objet d'une délibération ce jour)
 - * Réflexion sur le chauffage de la salle du complexe sportif du Guerneuë
 - * Salle multisports Alice Milliat : installation vidéoprojecteur et vitrine.

Monsieur BROHAN profite de son intervention pour informer le conseil municipal que les travaux prévus pour la réparation de la chaudière de l'église ne pourront pas être effectués, en raison d'une panne plus importante. Une autre solution, consistant en la mise en place de rayonnants, est à l'étude.

- Enfance (par Madame CARTRON) :
 - Bilan 2014/2015 : ALSH, passerelle, TAP, restaurant scolaire, accueil périscolaire
 - Projets 2015/2016 : ALSH, TAP, restaurant scolaire, Scol'Air
 - Points divers :
 - Liaison car le mercredi entre le Gorvello et le bourg
 - Tarification PAI (Plan d'Accueil Individualisé/enfant allergique) au restaurant scolaire
 - Participation des enfants à la cérémonie du 11 novembre.

Madame CARTRON fait également un point sur l'état d'avancement du dossier de maîtrise d'œuvre concernant la construction de la maison de l'enfance. Une réunion du groupe de travail aura lieu en novembre.

- Vie économique (par Monsieur MERCIER) :
 - Avis sur les demandes d'emplacement de commerces ambulants

- Point sur les futurs locaux à usage de commerces et services (ruelle de la Grange et résidence Stéphane Hessel)
- Préparation de la rencontre avec les commerçants du 3 novembre

Concernant le point sur les futurs locaux de commerces et services, Madame le Maire précise que la pharmacienne semble souhaiter déplacer son activité, mais sans projet d'acquisition. Un contact a été pris avec Vannes Golfe Habitat pour réétudier un précédent projet qui tenait compte de cette éventualité.

- Action sociale (par Madame LE MOAL) :
 - Fait circuler une fiche de présence pour le repas des aînés,
 - Sollicite les élus pour la tenue d'une permanence dans le cadre de la collecte alimentaire. Elle précise que les jeunes de la Maison des Jeunes pensent également participer à la tenue des permanences,
 - Propose de faire lors d'une prochaine réunion de conseil municipal un point sur le travail du CCAS,
 - Informe qu'une réflexion est en cours sur le projet d'extension du village des aînés et l'aménagement de la placette au cœur du village. Une rencontre avec les habitants du village est prévue le 5 décembre afin de discuter du projet d'aménagement qui pourrait être effectué par des élèves de la MFR de Questembert, en lien avec les services techniques communaux,
 - Accueil des migrants : retour sur une réunion d'informations à la Préfecture (chiffres, formalités...). Ce dossier est géré par la DDCS (direction départementale de la cohésion sociale). 2 associations sont habilitées : sauvegarde 56 et amisep. Elle précise que l'aide pouvant être apportée ne concerne pas seulement le logement, mais aussi l'aide aux personnes et à leur intégration.

V/ DIVERS

- Madame le Maire remercie les élus qui ont participé à la parade de la fête de la pomme.
- Les élus sont invités à compléter un tableau présent dans leur dossier concernant leur disponibilité pour la tenue des bureaux de vote à l'occasion des élections régionales des 6 et 13 décembre.

séance levée à 23h15

En mairie, le 21/10/2015

Le Maire,

Marylène CONAN

